

CAHIER DES CHARGES DE CESSION  
**FICHE N°18**  
Adresse : **6 rue de l'Avenir**  
**Quartier GARE**

La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 6, rue de l'Avenir** (cadastré AM 302) en R+3, sur 1 face, et développant 165m<sup>2</sup> de surface habitable. Contenance de la parcelle : 54m<sup>2</sup>

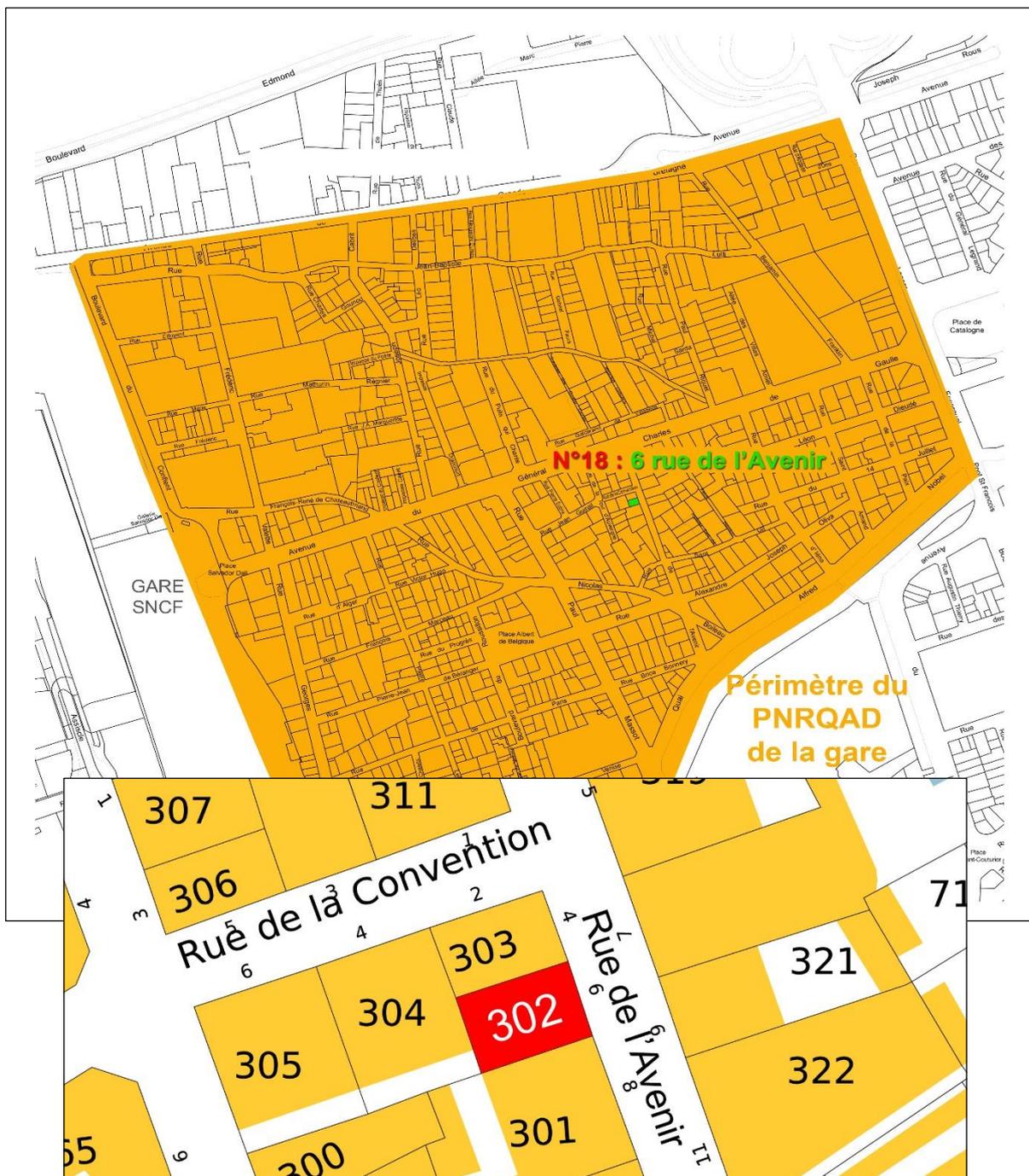


Cet immeuble est composé de quatre logements (neuf lots).

- ✓ Sous-sol : 3 caves
- ✓ Rez-de-Chaussée : 1 Hall d'entrée + 1 Appartement (34m<sup>2</sup>)
- ✓ R+1 : 1 Appartement (48m<sup>2</sup>)
- ✓ R+2 : 1 Appartement (42m<sup>2</sup>)
- ✓ R+3 : 1 Appartement (41m<sup>2</sup>)

La façade principale est orientée à l'EST. Sa construction date des années 1900 et son environnement proche est constitué d'immeubles de la même époque, de même facture et de même hauteur (maximum R+2 et R+3).

## Plan de situation



## Photos



Façade rue de l'Avenir



Escalier



R+1





R+2



R+3

## L'opération de réhabilitation

---

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de cet immeuble.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **2 logements + garage**.

Le bien est depuis le 20 Août 2018 sous Déclaration d'Utilité Publique Travaux (DUP), dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) du quartier gare. (Arrêté Préfectoral n° 2018232-0003).

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier de la gare via le **Programme d'Intérêt Général Renforcé**.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

### **Règlement pour candidater :**

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **15/11/2025**.

**Contact :**  
**Ville de Perpignan**  
**Direction de l'Habitat**  
**Equilibre Territorial de l'Habitat**  
11 rue du Castillet – 2<sup>o</sup> étage  
PNRQAD@mairie-perpignan.com  
Tel : 04 68 66 33 97